



EVALUATION FINALE DE PROJET

PROJET « SOCIETE CIVILE EN APPUI AUX ACTEURS VULNERABLES ET A L'ENVIRONNEMENT DANS LES COMMUNAUTES URBAINES ET RURALES DE LA GUINEE FORESTIERE » (SAVEUR-GF), REPUBLIQUE DE GUINEE

Octobre 2022

Avec le soutien financier de



I. LE CONTEXTE

Le Gret intervient depuis le milieu des années 90 en Guinée sur des problématiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'appui au développement rural dans les différentes régions du pays. Il collabore avec de nombreux acteurs locaux (ONG, organisations paysannes et professionnelles, services de l'Etat et autorités locales).

Le Gret a sollicité un financement auprès de l'Union européenne pour mener le projet intitulé **Société civile en appui aux Acteurs Vulnérables et à l'Environnement dans les Communautés Urbaines et Rurales de la Guinée Forestière (Saveur-GF)**. Le projet bénéficie également d'un cofinancement de l'Agence française de développement (AFD) via la convention programme Jeunesses Actrices du monde de demain (JADE). Ce projet a pour objectif de contribuer au renforcement de la société civile de la Guinée Forestière dans sa capacité à agir pour la préservation de l'environnement, la prévention et la résolution des conflits y afférant et à influencer sur les politiques publiques sectorielles. Il vise à renforcer la compétence, l'organisation et l'efficacité de la société civile de la Guinée Forestière pour constituer un acteur de poids dans les affaires publiques et la qualité de ses actions au bénéfice des populations de la région.

Ce projet part du constat selon lequel la Guinée Forestière est touchée par la déforestation, la perte de biodiversité, les impacts sociaux et environnementaux des nombreux acteurs privés (conflits en lien avec les mines et l'exploitation industrielle et clandestine du bois, cas d'expropriation...), les impacts des changements climatiques sur la sécurité alimentaire mais aussi en termes de conflits sur les ressources naturelles, etc. Les inégalités socioéconomiques sont grandes notamment pour les femmes du fait des normes socioculturelles basées sur des rapports hommes-femmes inéquitables et des politiques publiques qui prennent peu en compte le genre. La situation est également complexe pour la jeunesse, la région offrant peu d'opportunités d'emplois.

Les politiques sectorielles sont parfois inadaptées et les populations ne connaissent pas ou peu les textes législatifs et ne peuvent ainsi défendre leurs droits de façon adéquate en cas de conflits, lesquels peuvent être fortement exacerbés par la grande diversité de groupes socioculturels de la région et la volatilité politique.

La société civile pour sa part a du mal, bien qu'impliquée, à induire activement des changements dans la situation actuelle. Elle est fragilisée en grande partie par des compétences internes limitées, des difficultés de gouvernance interne, une politisation des acteurs et organisations, une faible concertation, une relative absence de dialogue avec les pouvoirs publics et le secteur privé, etc. Ces fragilités touchent aussi les OSC de la Guinée forestière.

Le projet Saveur-GF est mis en œuvre par **le Gret en partenariat avec les ONG nationales Association de coopération et de recherche pour développement (Acord Guinée) et Action pour le développement communautaire (ADC)**. Ces codemandeurs de l'action possèdent une expertise technique dans le cadre de la prévention et la gestion des conflits. Acord-Guinée œuvre depuis la fin des années 80 en Guinée Forestière pour i) la gestion et résolution des conflits et la consolidation de la paix, par la promotion de mécanismes de concertation et de médiation, mais aussi pour ii) la gestion concertée des ressources naturelles incluant des activités de reforestation et des techniques agricoles améliorées. Acord-Guinée promeut également des actions visant la promotion des droits des femmes et des jeunes, assure aussi le point focal de la Coalition pour la protection du patrimoine génétique africain (Copagen) en Guinée. ADC est spécialisée dans la gestion des conflits, la consolidation de la paix et la promotion de la bonne gouvernance et des droits humains. ADC a réalisé l'inventaire, la transcription et la valorisation des pactes traditionnels et transfrontaliers en Guinée forestière avec le soutien du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Elle réalise régulièrement du renforcement de capacités des autres OSC et de l'Alliance pour la Consolidation de la Paix en Guinée Forestière (appelée par la suite « l'Alliance ») sur des dimensions multiples. Acord-Guinée a collaboré à plusieurs reprises avec ADC, notamment sur les questions de gouvernance foncière. Ces deux structures ont une expérience avérée dans la mise en œuvre et la gestion de projet à une échelle nationale (Acord-Guinée, depuis la fin des années 80) et régionale (ADC, depuis 2009).

Les activités du projet Saveur GF ont démarré le 15 janvier 2020 **pour une durée de 36 mois** dans la région naturelle de la Guinée Forestière.

Ce projet s'articule autour de 4 axes opérationnels (Produits) :

- **Produit 1** : les organisations travaillant sur les thématiques retenues sont identifiées, le fonctionnement des OSC, groupes et plateformes est analysé, et des priorités à soutenir/renforcer sont identifiées ;
- **Produit 2** : les OSC bénéficient de renforcement de capacités dans différents domaines (technique, de gestion, de gouvernance, institutionnel, juridique...) ;
- **Produit 3** : le dialogue des acteurs de la société civile avec les acteurs publics et privés au niveau préfectoral et régional et les réflexions et actions collectives des OSC sont développées et/ou renforcées ;
- **Produit 4** : les OSC ont accès à des ressources financières pour développer des actions notamment auprès des femmes et des jeunes.

Le projet aborde 3 angles thématiques : 1) la protection de l'environnement, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, 2) la reconnaissance et défense des droits locaux d'accès, d'usage et de gestion des ressources naturelles, et 3) la gestion et la prévention des conflits liés à l'exploitation de ces ressources.

Les processus d'évaluation interne/externe prévus sur le projet Saveur-GF :

Evaluation interne : En complément du dispositif de suivi-évaluation, il convient de citer les processus internes particulier suivants : i) les missions de suivi et/ou d'appui des experts du siège du Gret qui font l'objet de rapports de mission et de recommandations ; ii) la production des diagnostics initiaux, des comptes rendu des concertations, des documents et rapports du projet, qui documentent les indicateurs du cadre logique et attestent de l'atteinte de ceux-ci, en y apportant une analyse ; iii) les évaluations qualitatives des participants après chaque formation qui permettent de jauger la pertinence des sujets, l'acquisition de connaissances, et conduisent à des ajustements du plan de formation ; iv) les comités de pilotage et les ateliers annuels qui permettent un point évaluatif sur les actions du projet ; v) la capitalisation en cours qui fera un bilan partageable de certains apprentissages, en mettant en exergue des résultats et les recommandations.

Evaluation finale : La situation initiale de référence a été consolidée par l'équipe du projet suite aux diagnostics initiaux réalisés, l'identification et la sélection des cadres de dialogue à investir et des OSC à accompagner, la mise en place du plan de formation, la mise en place des lignes directrices du fonds et la sélection des OSC financées, les données issues des micro-projets. Elle a permis en particulier de finaliser les indicateurs du cadre logique restant à préciser (valeurs initiales et finales à renseigner) et à l'évaluation finale d'être en mesure d'évaluer l'atteinte de l'ensemble des indicateurs et résultats.

L'évaluation externe finale proprement dite doit être réalisée par un prestataire externe, sous la coordination du Gret, pour parfaire le dispositif de suivi et d'évaluation proposé. L'évaluation sera notamment conçue pour répondre à deux objectifs spécifiques : i) la validation des activités et l'analyse éventuelle des écarts constatés entre les objectifs planifiés et les résultats atteints, ii) la préparation à la poursuite éventuelle des actions et la pérennisation des acquis.

II. LES OBJECTIFS DU PROJET

Les 4 produits précédemment cités regroupent les activités suivantes :

Produits	Activités
P1 : Les organisations travaillant sur les thématiques retenues sont identifiées, le fonctionnement des OSC, groupes et plateformes est analysé, et des priorités à soutenir/renforcer sont identifiées	A 1.1 : Diagnostic institutionnel des acteurs de la société civile ; A 1.2 : Diagnostics sur les problématiques environnementales, la question des droits, et les conflits autour des ressources naturelles A 1.3 : Animation d'un processus de concertation et identification des priorités d'action
P2 : Les OSC bénéficient de renforcement de capacités dans différents domaines (technique, de gestion, de gouvernance, institutionnel, juridique...)	A 2.1 : Appui organisationnel/gouvernance, développement des ressources humaines A 2.2 : Renforcement de capacités de montage et gestion de projet A 2.3 : Formations techniques (agriculture, environnement, changement climatique...) A 2.4 : Appui institutionnel (plaidoyer, communication, mobilisation...) A 2.5 : Formations sur les textes juridiques A 2.6 : Formations en promotion/défense des droits et en gestion/prévention des conflits sur les RN A 2.7 : Formations sur le genre A 2.8 : Visites d'échanges
P3 : Le dialogue des acteurs de la société civile avec les acteurs publics et privés au niveau préfectoral et régional et les réflexions et actions collectives des OSC sont développées et/ou renforcées	A 3.1 : Animation/renforcement de cadres de dialogue de la société civile A 3.2 : Actions collectives de sensibilisation et de mobilisation sociale A 3.3 : Actions de plaidoyer et de communication A 3.4 : Ateliers de concertation et espaces de dialogue pour bilan et leçons apprises, avec participation des autorités locales et des acteurs privés A 3.5 : Renforcement de la contribution des OSC dans les Plans de Développement Locaux (PDL)
P4 : Les OSC ont accès à des ressources financières pour développer des actions notamment auprès des femmes et des jeunes	A 4.1 : Elaboration participative des lignes directrices et du processus de gestion du fonds d'appui A 4.2 : Lancement des appels et conduite d'un processus d'identification, instruction et sélection par un comité pluri-acteurs A 4.3 : Accompagnement de la réalisation d'environ 30 initiatives A 4.4 : Evaluation des actions afin d'en tirer les leçons A 4.5 : Gouvernance du fonds et capacité des OSC à mobiliser des ressources

Les produits P1 (diagnostics et concertations initiales afin de définir des priorités concertées), P2 (renforcement de capacités des OSC) et P3 (dialogue et actions collectives de la société civile) mèneront à l'effet à court terme et résultant directement de l'action qui est de **permettre aux OSC de renforcer leur gouvernance, leurs compétences et leurs actions collectives (AE1)**.

Le produit P4 (accès à des ressources financières pour les OSC) mènera à l'autre effet à court terme résultant également directement de l'action et qui est de **mettre en place un mécanisme transparent et démocratique de financement et de soutien à des actions réalisées par des OSC (AE2)**.

De ces deux effets à court terme AE1 et AE2 découleront un principal effet à moyen terme, directement lié à l'action qui est que **les organisations de la société civile, y compris paysannes, des 7 préfectures de la Guinée Forestière sont en capacité de se mobiliser plus efficacement au bénéfice des communautés et**

de renforcer leur dialogue avec les pouvoirs publics et les acteurs privés sur les thématiques identifiées (Objectif Spécifique).

Enfin, les effets courts et moyen terme de cette action, associée à un ensemble d'autres actions (projets d'accompagnement de la société civile, actions sur les questions environnementales, etc.) contribueront, à plus long terme, à un changement plus global qui est de **renforcer la société civile guinéenne dans sa capacité à agir pour la préservation de l'environnement, la prévention et la résolution des conflits y afférant et à influencer sur les politiques publiques sectorielles (Objectif Général).**

III. LES GROUPES CIBLES ET BENEFICIAIRES FINAUX DU PROJET

Les groupes cibles sont une centaine d'OSC (réseaux, faitières, ONG, organisations de base, OP...) dont une trentaine d'entre elles a été sélectionnée et financée à travers un fonds d'appui mis en place.

Des plateformes d'OSC ont été mobilisées de manière régulière dans le cadre des actions collectives et du dialogue avec les autorités et les acteurs privés. Le projet a accompagné de manière spécifique l'Alliance constituée de 83 OSC et qui est aujourd'hui la plateforme la plus active sur les questions de conflits notamment en lien avec les problématiques environnementales liées à l'implantation des sociétés privées. Les mouvements paysans ont été mobilisés à travers la Confédération nationale des organisations paysannes (CNOPG) et la Copagen. D'autres plateformes ont été mobilisées, comme par exemple le Conseil régional des organisations de la société civile (CROSC), la Plateforme des citoyens unis pour le développement (PCUD), la Coordination nationale des organisations de la société civile (Conasoc), etc.

IV. LES OBJECTIFS DE L'EVALUATION

1. LES OBJECTIFS ET ATTENTES DU COMMANDITAIRE

Les objectifs de l'évaluation finale sont de plusieurs ordres. Il s'agit :

- Objectif 1 : fournir à l'équipe et aux acteurs du projet un bilan externe de son action et des activités réalisées,
- Objectif 2 : évaluer la pertinence, l'efficacité, l'impact (changements : effets induits et impacts territoriaux), ainsi que la viabilité/durabilité des activités ;
- Objectif 3 : tirer les enseignements et formuler des recommandations pour de futures interventions.

Les objectifs 1 et 2 seront évalués en se référant au cadre logique actualisé incluant les indicateurs de performance et de résultats.

2. LES QUESTIONS EVALUATIVES IDENTIFIEES

Les questions identifiées sont les suivantes :

- Le projet répond-t-il aux besoins identifiés au cours de la phase de conception ?
- Les objectifs du projet (global et spécifiques) sont-ils atteints ? En quoi le projet a-t-il contribué au renforcement de la société civile guinéenne dans sa capacité à agir pour la préservation de l'environnement, la prévention et la résolution des conflits y afférant et à influencer sur les politiques publiques sectorielles ?
- Quelle a été le niveau de réalisation et la portée des actions menées par le projet :
 - Prise en compte des enjeux environnementaux dans les actions et le plaidoyer des OSC
 - Renforcement de capacités
 - Animation/renforcement de cadres de dialogue de la société civile
 - Actions collectives de sensibilisation et de mobilisation sociale
 - Actions de plaidoyer et de communication

TERMES DE REFERENCE - EVALUATION FINALE DU PROJET SAVEUR-GF

- Contribution des OSC dans les Plans de Développement Locaux (PDL)
 - Accès à des ressources financières pour développer des actions
 - Etc.
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué au renforcement de la promotion des femmes et des jeunes pour une meilleure prise en compte de leurs besoins spécifiques et une revalorisation de leur rôle dans la société ?
 - Le projet a-t-il eu des effets positifs et/ou négatifs non prévus ? Si oui lesquels ? Les effets négatifs ont-ils pu être atténués ? Si oui comment ? Les effets positifs ont-ils été exploités et comment ?

Les critères de l'évaluation sont ceux établis de manière générale pour l'évaluation des projets, à savoir la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'impact, les partenariats et la durabilité/pérennité (cf. tableau indicatif ci-après). Le critère de l'impact sera évalué principalement en prenant en compte la perception des OSC bénéficiaires et des parties prenantes (communautés, autorités et services publics, secteur privé).

Le prestataire pourra soumettre d'autres questions évaluatives (précisées et contextualisées), en particulier après la réunion de cadrage avec la coordination du projet.

TERMES DE REFERENCE - EVALUATION FINALE DU PROJET SAVEUR-GF

Critères	Dimensions	Questions principales	Sous-questions
Pertinence, Cohérence	Logique d'intervention	La logique d'intervention du projet est-elle cohérente ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le projet (conception, activités, réalisations), est-il bien approprié et adéquat pour atteindre l'objectif poursuivi ? (cf. logique d'intervention décrite dans le document du projet) ▪ Certaines interventions qui permettraient d'atteindre plus sûrement les objectifs poursuivis ont-elles été omises ?
	Sensibilité aux besoins	Le projet a-t-il pu satisfaire les préoccupations des différentes catégories de cibles et de partenaires ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le projet répond-il correctement aux besoins prioritaires et attentes des OSC cibles ? A-t-il donné lieu à une implication suffisante de leur part ? ▪ Dans quelle mesure le projet intègre-t-il les besoins spécifiques du genre et des couches vulnérables ?
Efficiace	Utilisation des fonds	Les ressources financières ont-elles été utilisées de manière efficiente ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les résultats ont-ils été à la mesure des sommes dépensées ? ▪ Aurait-il été possible d'atteindre les mêmes résultats à un coût inférieur ?
Efficacité	Qualité et conformité	La mise en œuvre sur le terrain a-t-elle été conforme avec ce qui était prévu ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quel est le niveau de qualité et de conformité des activités terrain par rapport aux activités préalablement établies par le projet (4 produits) ?
	Atteinte des Résultats	Quelle a été l'efficacité des activités de coordination, suivi-évaluation et capitalisation ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure les mécanismes de coordination et d'ancrage du projet sont adéquats ? ▪ Dans quelle mesure les mécanismes et outils de suivi-évaluation-capitalisation sont adéquats pour permettre de mesurer des progrès et la qualité, et procéder aux éventuels ajustements à temps ? ▪ Dans quelle mesure les OSC cibles se sont-elles approprié le projet en y participant activement ?
Partenariats	Partenaires	Les partenaires ont-ils joué leurs rôles et responsabilités dans le projet ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure les partenariats du projet ont-ils été satisfaisants ? ▪ Les 3 partenaires principaux avaient-ils la capacité nécessaire pour mener à bien le projet ? ▪ Quelles sont les améliorations nécessaires à apporter dans les partenariats du projet ?

TERMES DE REFERENCE - EVALUATION FINALE DU PROJET SAVEUR-GF

Impact	Ressenti, appréciation	Quels sont les principaux impacts qui ont été perçus par les différents partenaires du projet ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quels sont les principaux changements / effets positifs et négatifs du projet perçus par les différentes catégories d'acteurs ? (motivation et engagement, apprentissages et pratiques, autonomisation des femmes et des jeunes, améliorations économiques ou sociales dans les communautés touchées, fonctionnalité des OSC...) ▪ Quels sont les principaux changements / effets positifs et négatifs du projet qui ont été perçus par les partenaires de mise en œuvre ?
Durabilité	Durabilité, appropriation	La conception du projet et ses modalités de mise en œuvre permettent-elles de maximiser ses chances de durabilité ? Les conditions sont-elles réunies pour assurer la durabilité des projets ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les stratégies, mécanismes, outils mis en place au niveau des bénéficiaires sont-ils adéquats pour assurer une durabilité maximale des résultats compte tenu du contexte du pays et dans les zones d'insécurité ? De quelle manière le projet pourrait-il avoir de meilleures chances de durabilité ? Possibilités que les avantages du projet se maintiennent à long terme ? ▪ Dans quelle mesure les partenariats ont-ils pris les décisions et les mesures nécessaires pour assurer la soutenabilité de ses effets ?

L'évaluation s'attachera également à analyser le processus d'accompagnement et de mise en œuvre du fonds d'appui en fonction du tableau ci-dessous.

Dimension	Questions
<i>Le fonctionnement effectif du fonds d'appui</i>	<ul style="list-style-type: none"> - La conception initiale du fonds d'appui aux initiatives locales a-t-elle été cohérente face aux caractéristiques spécifiques de la société civile de Guinée forestière ? - Dans quelles mesures le fonctionnement du fonds d'appui aux initiatives locales a-t-il réellement permis aux OSC de proposer des initiatives pertinentes et cohérentes ? - Dans quelle mesure la société civile mais aussi les autorités locales concernées (collectivités et services techniques) se sont-elles approprié le fonds d'appui comme outil de développement local ?
<i>Les outils et supports utilisés par le fonds d'appui</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Les règles du fonds d'appui ont-elles été suffisamment adaptées aux capacités réelles des OSC de Guinée forestière ? - Les critères utilisés pour l'instruction des initiatives ont-ils été pertinents ? - Les supports mis à disposition ont-ils été suffisamment adaptés pour permettre aux OSC de formuler des initiatives pertinentes et cohérentes ? - Les outils et supports utilisés dans l'instruction des initiatives ont-ils permis une sélection objective et efficace dans l'octroi des subventions ?

TERMES DE REFERENCE - EVALUATION FINALE DU PROJET SAVEUR-GF

<p><i>Les instances et la gouvernance du fonds d'appui</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les instances mises en place ont-elles été adaptées à la mécanique de fonctionnement du fonds d'appui ? - Dans quelles mesures la composition des instances du fonds d'appui a-t-elle été cohérente avec le paysage institutionnel et les caractéristiques de la société civile de Guinée forestière ? - Dans quelles mesures les comités préfectoraux et régional de sélection ont-ils garanti la transparence du processus d'octroi des subventions ?
<p><i>Le renforcement des capacités opérationnelles des OSC</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dans quelles mesures le fonds d'appui a renforcé les capacités des OSC à identifier et monter des projets ? - Dans quelles mesures le fonds d'appui a permis de consolider les savoirs faire techniques, les capacités de mise en œuvre et de gestion des projets des OSC ?
<p><i>L'amélioration de la gouvernance interne des OSC</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le fonds d'appui aux initiatives locales a-t-il réellement contribué à l'amélioration du fonctionnement des instances dirigeantes des OSC financées ? - Les OSC ont-elles amélioré leur redevabilité et se sont-elles dotées de règles de fonctionnement qui garantissent leur bonne gouvernance ?
<p><i>Les capacités partenariales des OSC</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le fonds d'appui a-t-il contribué à la consolidation des partenariats entre OSC de Guinée forestière ? - Le fonds d'appui a-t-il contribué à la consolidation de la collaboration et du dialogue entre les OSC et les services techniques déconcentrés et/ou collectivités locales ?
<p><i>L'amélioration des conditions de vie des populations ciblées par les initiatives locales</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les initiatives soutenues par le fonds d'appui ont-elles contribué à la réduction des pressions sur l'environnement, à la résilience des populations aux chocs climatiques, et à la réduction des risques de conflits intercommunautaires en Guinée forestière ?

3. LES PRODUITS ATTENDUS

Les produits attendus sont :

- Une **note de démarrage**, base de discussions et d'échanges sur l'adéquation entre les propositions méthodologiques de l'évaluateur et les attentes du commanditaire ;
- Une **restitution orale** sur le terrain accompagnée d'un **aide-mémoire** qui permettra à l'équipe de réagir et d'apporter des compléments d'information ;
- Un **rapport provisoire** dans un délai de 15 jours maximum après le retour de terrain ;
- Un **rapport final** dans un délai de 15 jours après réception des commentaires et corrections du rapport provisoire par le commanditaire.

Ce rapport final comprendra :

- **Un rapport principal** avec :
 - Un rappel rapide de la méthodologie employée ;
 - Les observations et résultats de l'évaluation, selon les termes définis plus haut ;
 - L'analyse de l'impact, de l'effet et de la perception du projet par les bénéficiaires, par les institutions et autres acteurs impliqués dans le secteur ;
 - Des perspectives et conditions de pérennisation du projet ;
 - Des recommandations concrètes (liées aux observations et résultats de l'évaluation) et constructives à adresser à une ou plusieurs parties prenantes.
- **Une synthèse** – résumé exécutif (5 pages maximum) reprenant, après une présentation générale rapide, les principales conclusions et recommandations.

V. LES MODALITES

Les offres seront évaluées conformément à la grille d'évaluation figurant en annexe 1.

1. DUREE ET PERIODE DE L'EVALUATION

L'évaluation devra comprendre *au minimum* 20 jours sur le terrain en Guinée forestière.

Le temps de voyage entre la Guinée Forestière et Conakry est de 4 jours aller-retour, ce qui ferait 24 jours de terrain en tout.

La date de démarrage de l'évaluation souhaitable est **le lundi 28 novembre 2022**.

2. PRINCIPES DE L'EVALUATION

L'évaluation du programme doit être réalisée selon les principes suivants :

- **Anonymat et confidentialité** : L'évaluation doit respecter les droits des personnes qui fournissent des informations, en garantissant leur anonymat et la confidentialité ;
- **Intégrité** : L'évaluation se devra de mettre en évidence les questions qui ne sont pas expressément mentionnées dans les TDR afin d'obtenir une analyse plus complète du programme ;

- **Indépendance** : l'évaluateur doit veiller à rester indépendant vis-à-vis du programme examiné, et il ne devra pas être associé à sa gestion ou à quelque élément de celle-ci.
- **Validation de l'information** : l'évaluateur se doit de garantir l'exactitude des informations recueillies lors de la préparation des rapports et sera responsable de l'information présentée dans le rapport final ;
- **Propriété intellectuelle** : En utilisant les différentes sources d'information, le consultant se doit de respecter les droits de propriété intellectuelle des institutions et des communautés examinées. Le rapport de l'évaluation reste la propriété exclusive du Gret et ne doit faire l'objet d'aucune publication par le prestataire.

3. PROPOSITION TECHNIQUE

La proposition comprendra 3 parties :

- Compréhension des termes de référence et commentaires éventuels, du contexte du projet et du projet lui-même ;
- Méthodologie de travail et résultats attendus :
 - La méthodologie proposée pour atteindre les objectifs de l'évaluation de façon documentée, argumentée ;
 - Un chronogramme indicatif ;
 - Les résultats attendus ;
 - Les limites de l'évaluation ;
 - Toute autre information permettant une bonne compréhension de la méthode utilisée.
- Composition de l'équipe évaluatrice : profil du ou des experts (et complémentarité).

En annexes figureront le devis et les références et le(s) CV du ou des experts mobilisés pour la réalisation de l'évaluation.

4. PROPOSITION FINANCIERE

L'enveloppe maximale de l'évaluation est de **15 000 euros TTC**.

L'offre financière devra présenter l'ensemble des coûts dans la limite de cette enveloppe (honoraires, per-diem, frais de transport international, visas, déplacements locaux, frais de reprographie..., etc.).

La proposition financière devra être présentée selon le canevas en Annexe 2.

5. PROFIL RECHERCHE POUR L'EXPERTISE EXTERNE

Les compétences recherchées sont les suivantes :

- Une expérience dans la réalisation d'évaluation de projet, en Afrique de l'Ouest et si possible en Guinée, en milieu rural et/ou urbain (connaissance du contexte socio-économique et culturel des OSC et des communautés) ;
- Une connaissance avérée des **problématiques liées à la société civile guinéenne est indispensable** ;

- Une connaissance avérée des problématiques liées aux thématiques du projet : 1) la protection de l'environnement, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, 2) la reconnaissance et défense des droits locaux d'accès, d'usage et de gestion des ressources naturelles, et 3) la gestion et prévention des conflits liés à l'exploitation de ces ressources ;
- Une expérience prouvée dans la conduite d'entretiens, l'animation d'ateliers, la collecte d'informations ;
- Une excellente capacité rédactionnelle, de synthèse, d'analyse et de communication.

Idéalement l'équipe sera constituée d'au moins deux experts avec des profils complémentaires. Plus précisément, il pourrait s'agir d'un.e sociologue et d'un.e expert.e des questions. Le/la chef.fe de mission, expert.e international.e, devra disposer d'au moins 10 ans d'expérience professionnelle et de références en évaluation de projet de même envergure. L'un des deux expert.e.s sera guinéen.ne.

6. CONTACTS

Les offres technique et financière doivent être envoyées au plus tard le **17 novembre 2022 à 18h GMT** aux 3 adresses mails suivantes :

- Jean 14 KOIVOGUI, Chef du projet Saveur-GF, N'zérékoré, Guinée : koivogui.guinee.gf@gret.org
- Floriane THOUILLOT, Responsable de projet au Gret : thouillot@gret.org
- Reiye GANDZOUNOU, Responsable de projet associé au Gret : reiye@gret.org

L'objet du courriel devra porter la mention « **Evaluation finale du projet Saveur-GF** ».

Annexe 1 : Grille d'évaluation des offres

La note globale est la somme d'une note technique et d'une note financière.

La note technique sur 70 sera décomposée comme présenté ci-dessous :

	Maximum
Organisation et méthodologie	
Présentation générale de l'offre (clarté, cohérence)	5
Compréhension des termes de référence	5
Méthodologie	25
<i>Méthode de travail</i>	20
<i>Planning des activités</i>	5
Note totale pour l'organisation et la méthodologie	35
Qualification du consultant	
CV proposés	30
<i>Qualification et compétence</i>	10
<i>Expérience professionnelle</i>	20
Références	5
Note totale pour le.s CV et les références	35
Note globale	70

La note financière, sur 30, sera calculée selon la formule :

$$\mathbf{Nf = 30 * Pm / P}$$

Où,

Nf est la note financière

Pm est le prix le moins élevé des offres reçues

P est le prix de l'offre évalué

Annexe 2 : Modèle¹ de devis prévisionnel

Nom :
Coordonnées et Adresse :

Intitulé de l'étude :

Intitulé de la dépense	Nbre d'unité	Coût Unitaire	Coût Total (TTC)
Honoraires (coût forfaitaire – unité en jours ouvrés)			€
- Consultant.e 1 :		€	€
- Consultant.e 2 :		€	€
- Enquêteur.rice.s si prévu :		€	€
Perdiem (en forfait jour sans justificatif)			€
- Consultant.e 1 :		€	€
- Consultant.e 2 :		€	€
- Enquêteur.rice.s si prévu :		€	€
Déplacements en Guinée (location de véhicule, carburant...) (sur présentation de factures)			€
-		€	€
-		€	€
-			
Autres coûts (documentation, reprographie, communications...) (Coûts forfaitaires)			€
-		€	€
-		€	€
-			
Montant Total TTC :			€

Observations complémentaires :

¹ A présenter sur lettre à en-tête dans la mesure du possible.